

Encouragements sectoriels et régionaux

Le crédit d'impôt à l'investissement, qui soutient l'expansion et la modernisation de l'industrie, sera prolongé pour une période indéterminée après la date d'expiration prévue du 30 juin 1980.

Le taux de base du crédit sera porté de 5 à 7 p.c., un niveau plus élevé encore étant proposé pour les zones désignées à croissance lente: 10 p.c. dans la plupart des zones désignées pour l'expansion régionale et 20 p.c. dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie.

On étend le crédit de base de 7 p.c. aux investissements en matériel de transports ferroviaire, aérien, maritime et routier à longue distance.

Fiscalité des ressources

Dans l'industrie minière, le taux de réduction des dépenses d'aménagement est porté de 30 à 100 p.c., tandis que les actifs sociaux et locaux pour les nouvelles mines donneront droit à l'épuisement gagné.

L'encouragement aux fonds de forage pétrolier et gazier voit sa date d'expiration passer du 30 juin 1979 au 31 décembre 1981.

L'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, qui devait se terminer à la fin de 1979, est prolongé pour une période indéterminée. Cette mesure profitera particulièrement à l'industrie minière et à celle des pâtes et papiers.

Recherche et développement (R & D)

Les taux de base du crédit d'impôt à l'investissement pour la R&D passe de 5 à 10 p.c., sauf dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, où il est porté à 20 p.c.

Un crédit d'impôt spécial de 25 p.c.

Comparaison fiscale entre le Canada et les États-Unis

Une comparaison exhaustive des régimes fiscaux canadien et américain démontre que l'impôt canadien sur le revenu des particuliers se compare avantageusement à celui des États-Unis. De même, les impôts sur les sociétés sont très concurrentiels au Canada. L'industrie manufacturière bénéficie dans notre pays de taux effectifs d'impôt sur le revenu qui sont inférieurs en moyenne de 10 à 12 points aux impôts américains.

Entrée en vigueur

Immédiate

. Réduction de la taxe fédérale de vente, de 12 à 9 p.c.

. Hausse du crédit d'impôt à l'investissement pour les biens immobiliers admissibles et les dépenses de R&D.

. Extension du crédit d'impôt pour investissements en matériel de transport.

. Amortissement accéléré des frais d'aménagement des nouvelles mines.

. Droit à épuisement pour les investissements en actifs sociaux et en locaux pour les nouvelles mines.

. Changement du régime fiscal des obligations à intérêt conditionnel et des actions privilégiées à terme.

1er janvier 1979

. Hausse de la réduction pour frais relatifs à un emploi, dont le maximum passe de \$250 à \$500.

. L'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers augmente de 9 p.c. les exemptions personnelles et réduit d'autant les tranches d'imposition.

. Baisse des primes d'assurance-chômage.

Prolongations

. Le crédit d'impôt à l'investissement, qui devait expirer le 30 juin 1980, est prolongé pour une période indéterminée.

. L'encouragement spécial aux immeubles résidentiels à logements multiples est prolongé d'un an après le 1er janvier 1979.

. L'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, qui devait expirer à la fin de 1979, est prolongé pour une période indéterminée.

pour la R&D s'appliquera aux petites sociétés, surtout au Canada.

Logement

L'encouragement fiscal aux immeubles résidentiels à logements multiples est prolongé d'un an.

Les promoteurs pourront déduire leurs frais de maintien des terrains.

Autres changements fiscaux

On propose de mieux définir les entreprises ayant droit au régime fiscal très favorable de la petite entreprise. Ainsi, ce dernier remplira son rôle, qui est de

promouvoir l'expansion des petites entreprises, au lieu de servir de refuge fiscal pour les revenus personnels, professionnels ou de placement, des particuliers.

On propose de modifier le régime fiscal des nouvelles émissions d'obligations à intérêt conditionnel et d'actions privilégiées à terme. Le revenu gagné sur ces titres par les institutions financières sera désormais imposé de la même façon que les revenus de prêts puisqu'ils représentent essentiellement des dettes.

Incidence des mesures sur l'économie

La réduction de la taxe de vente diminuera de 0,5 p.c. la hausse de l'indice des prix à la consommation. Cet effet s'ajoute à celui du report du relèvement du prix du pétrole et de la réduction, l'été dernier, de la taxe d'accise sur l'essence.

Ce freinage des prix, combiné aux avantages procurés aux particuliers par l'indexation fiscale, la majoration de la déduction pour frais relatifs à un emploi et la réduction des primes d'assurance-chômage, devrait contribuer à modérer les revendications salariales.

Les investissements seront stimulés par l'amélioration du crédit d'impôt à l'investissement et de la fiscalité des ressources et de la R&D.

Perspectives financières

Pour l'année financière 1979-1980, le gouvernement prévoit des besoins financiers de \$10 750 millions, sans compter les opérations de change. Ce chiffre est inférieur aux \$12 100 millions prévus pour cette année. Si l'on tient compte du facteur particulier représenté par les intérêts sur les Obligations d'épargne du Canada, les besoins financiers augmenteraient d'environ \$350 millions.

Les dépenses budgétaires et non budgétaires devraient atteindre \$52,6 milliards en 1979-1980, accusant une hausse de 8,9 p.c., ce qui serait très inférieur à la croissance prévue du PNB. Les recettes budgétaires devraient s'établir à \$38,1 milliards, et les opérations non budgétaires devraient dégager des ressources supplémentaires de \$3,7 milliards.

NB - Comme le veut la coutume au Canada, le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, portait des souliers neufs pour présenter le Budget aux Communes.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a été réélu le 12 novembre pour la septième fois consécutive. Son parti, le Parti civique, a gagné 52 des 54 sièges de conseillers.